

Acte N° 2023-03

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 mars 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par la Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Echanges sur l'avancée du projet PLURIEL 2024

Les membres du Conseil d'administration ont échangé sur l'avancée du projet de création d'une nouvelle université pluridisciplinaire.

La Présidente indique que le Document d'Orientation Stratégique (DOS) est toujours en discussion et qu'il n'y a pas eu d'avancée majeure depuis la dernière séance du CA. En effet, les travaux portant sur le DOS ne sont, à ce jour, pas finalisés, des difficultés demeurent et il apparaît actuellement difficile de trouver une version satisfaisante du DOS du point de vue de l'ensemble des parties prenantes.

Un rétroplanning de mise en oeuvre du projet a été établi, en lien avec la Directrice générale des services. Il en ressort que si le DOS n'est pas voté d'ici la fin de l'année universitaire (Conseil d'administration du mois de juin ou juillet 2023), il sera trop tard pour créer l'établissement expérimental au 1^{er} janvier 2025, tant du point de vue du travail nécessaire dans les services que du temps nécessaire à la conduite des réflexions au sein des Pôles de Formation et Recherche.

Pour respecter ce calendrier, il conviendrait d'être en mesure de présenter une première version du DOS lors de la séance du Conseil d'administration du 28 avril, afin de maintenir un temps d'échange suffisant au sein de la communauté, conformément à l'engagement pris. Cela implique à présent de finaliser cette première version dans un délai contraint.

La Présidente fait part de sa volonté forte de voir le projet se concrétiser, s'agissant d'un projet structurant et adapté pour le site, en terme de périmètre et de pluridisciplinarité, conditions nécessaires au portage de projets de formation et de recherche ambitieux. Elle ajoute qu'il convient dans le même temps de veiller à faire en sorte que cet établissement, s'il voit le jour, soit créé dans les meilleures conditions.

En réponse à la question d'un élu, la Présidente explique que le non-respect de cette date butoir de juin/ juillet 2023 pour voter le DOS conduirait à l'arrêt du projet en l'état, dans la mesure où

il n'est pas envisageable de décider d'un projet de structuration d'ampleur qui serait mis en oeuvre au cours d'un prochain mandat.

La Présidente indique que des séances de travail conjointes sont prévues avec la Présidence de Lyon 1 courant mars, afin de converger sur une version commune du DOS. La Présidente réaffirme sa volonté de voir aboutir ce projet qui est structurant et adapté pour l'établissement comme pour le site.

En réponse à la question d'élus, la Présidente explique que les points de désaccords sur le DOS portent sur la gouvernance du futur établissement, à savoir les compétences et la composition des différentes instances, et que sur ce dernier point, est notamment posée la question de la place des personnalités extérieures dans les instances « centrales ». Des modèles et des conceptions différentes de la gouvernance se font jour autour de ce projet, interrogeant les formes de la démocratie universitaire. La Présidente indique qu'elle porte avec l'équipe présidentielle, dans ce débat, un modèle permettant à la communauté universitaire de conserver ses prérogatives sur les décisions stratégiques du futur établissement.

Afin de répondre à la demande des élus, la Présidente indique qu'elle présentera aux membres du CA, lors de la séance du 31 mars, les grandes lignes de la gouvernance de l'établissement expérimental telles que portées par l'équipe présidentielle, si les réunions de travail précitées avec la présidence Lyon 1 n'avaient pas permis, d'ici là, d'aboutir à une version commune du DOS.

Fait à Lyon, le 13 mars 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER